

Une monnaie internationale ?

A propos de la Conférence de Bruxelles

Les Conférences se suivent et ne se ressemblent pas. Celle qui va se réunir au mois de décembre à Bruxelles, pour s'occuper de la situation financière internationale, sera certainement dominée par le problème des changes qui a pris le pas sur toutes les autres questions économiques.

La situation économique du monde se présente à l'heure qu'il est sous un tout autre aspect qu'au mois de septembre 1920, date de la dernière Conférence de Bruxelles. Alors, on était en pleine crise. Actuellement, on signale une reprise d'activité industrielle dans le monde entier. Pourtant les échanges languissent, ce qui est dû dans une très forte mesure à la différence de niveau économique entre nations. A ces fluctuations de change qui rendent les transactions si pénibles. Alors, on croyait encore qu'il ne s'agissait que de relever le crédit des peuples « appauvris » par la guerre (Allemagne, Autriche, Tchèque-Slovaquie). A l'heure qu'il est on s'aperçoit qu'il est des « riches » qui ne le cèdent en rien aux pauvres.

Relativement lamentable des choses humaines !

L'Amérique avec la plus grande réserve d'or du monde ne peut mettre sur pied son commerce d'exportation, en Angleterre les sans-travail exaspérés par les effets du chômage dans ce riche pays, menacent l'existence du ministère conservateur qui vient de se former. La Suisse et les pays scandinaves se lamentent d'une indigestion d'or et d'une paralysie de leur vie économique.

En attendant que la Conférence de Bruxelles se prononce sur les mesures à prendre à cet égard, des choses, résumons brièvement les plans d'ensemble qui ont été conçus par les Conférences précédentes. Il en est un qui mérite une attention particulière. C'est le plan de reconstruction basé sur l'introduction d'une monnaie internationale commune à tous les pays et destinée à supprimer les différences de change.

Les plans Fer-Meulen et Vanderlip

La monnaie gagée par l'or ou par d'autres valeurs

La situation de l'Europe doit être jugée dans un ensemble. Vanderlip, le milliardaire américain, en résumant les impressions de son voyage en Europe. Rien de plus vrai.

Pour réactiver les échanges il faut un plan économique qui englobe l'ensemble des pays européens. Ce plan a été présenté à la Conférence de Bruxelles par le banquier hollandais Fer-Meulen. Il a été approuvé, adopté ensuite par la Société des Nations à la Conférence de Genève et recommandé par le Congrès de la Chambre de Commerce Internationale à Londres.

Ce plan vise à rétablir le mouvement normal des échanges en facilitant le règlement à long terme à l'aide de crédits internationaux. Procédé avec lequel la guerre nous avait familiarisés (qu'on a appelé crédits à long terme ouverts par l'Amérique à l'Angleterre et à la France) et que le banquier Fer-Meulen voudrait voir généralisé.

Comment louer le mécanisme de ces crédits internationaux ?

De la façon la plus simple du monde. Les Etats se constituent en une espèce de société par actions. Pour trouver les crédits dont il a besoin, chaque Etat fait connaître non pas sa situation financière, mais le bilan de sa production. Le crédit qu'il demande lui est accordé en proportion de son actif réel.

Que faut-il entendre par actif réel, ou comme l'appelle le projet Fer-Meulen, les valeurs d'un pays ?

Tout ce qui constitue la richesse d'un pays. Les mines, les chemins de fer, les forêts, les monopoles de l'Etat, etc.

Pour examiner les gages que tel ou tel

autre pays propose en nantissement du crédit accordé, le projet Fer-Meulen prévoit la création d'une Commission internationale constituée sous les auspices de la Société des Nations et comprenant des banquiers et hommes d'affaires d'une grande notoriété.

Après examen des gages, la Commission fixe la valeur en or des crédits qu'elle serait disposée à autoriser. Le gouvernement intéressé émet dans les limites des crédits assignés ses propres obligations avec l'indication des gages matériels qui leur servent de nantissement.

Jusqu'à son retour en France, le docteur Fer-Meulen a été très heureusement complété par le banquier anglais Sir Drummond Fraser, un des membres du Sous-Comité d'organisation institué par la Société des Nations. Font partie de ce Sous-Comité en outre, M. Avenol (France), Sir Henry Strakos (Afrique du Sud) et M. Fer-Meulen (Hollande).

L'innovation proposée par Sir Drummond Fraser consiste à rendre ces obligations, en bon des gouvernements intéressés, plus mobiles, d'en faire des titres qui soient négociables et d'y intéresser les grands marchés des capitaux.

Il veut y arriver en instituant une organisation bancaire centrale qui recevra en gage ces obligations et émettra ces propres titres, qui eux joueront le rôle d'une véritable monnaie internationale.

La proposition faite par Sir Drummond Fraser dans ce sens à la conférence des banquiers américains à Los Angeles (octobre 1921), fut adoptée à l'unanimité. Il existe même un organisme chargé en Amérique, la Foreign Trade Financing Corporation, fondée en 1920 avec un capital de 25 millions de dollars, qui on espère porter à cent millions, avec pouvoir d'émettre 1 milliard de dollars en obligations, dont les statuts prévoient l'émission de « certificats » en échange d'obligations de gouvernements gagées par la richesse des pays respectifs.

Le plan Fer-Meulen a donc déjà reçu un commencement de réalisation. Son grand mérite est de gager la circulation mondiale par la vraie richesse des nations, leur production, et de créer une unité monétaire internationale uniforme qui supprimerait les fluctuations de change.

Son grand tort — au moins dans sa rédaction première — est de ne s'adresser qu'aux nations « appauvries ». Le système n'a du bon que sur l'échelle à toutes les nations simultanément. Appliqué aux faibles, il devient une espèce d'inquisition financière, un contrôle onéreux des forts sur les faibles, qui maintient une inégalité dégradante au sein de la Société des Nations.

Le plan Vanderlip diffère du plan Fer-Meulen par un détail assez important. Au lieu de baser la circulation mondiale sur la production des nations, il veut la baser sur l'or, lequel depuis l'accélération du mouvement économique du monde a démontré son incapacité manifeste en qualité de monnaie.

Ce plan prévoit en outre la création d'un Institut d'Emission Central, où les pays socialistes réuniraient leurs ressources d'or et qui serait situé, non pas en Amérique, mais au cœur des « Etats-Unis d'Europe ». Cet Institut émettrait des certificats « de monnaie internationale » et les assignerait à chaque pays, au prorata de ses apports d'or.

Des deux systèmes, c'est le système Fer-Meulen qui est le plus hardi, le plus novateur et, par là, le plus approprié aux conditions de la circulation économique moderne. Si l'on a à choisir entre les « valeurs » et « l'or », ce sont les valeurs — en leur qualité d'actif très réel, qu'il faudra préférer.

Et qu'on ne craigne pas d'étendre le système des crédits internationaux aux nations riches comme aux nations pauvres.

Dans la Société des Nations chaque nation vaudra juste ce qu'elle vaut. Ni plus, ni moins.

Anna-Véra EISENSTADT.

Le nouveau Directeur de la Mutualité

La nouvelle de la nomination au poste de Directeur de la Mutualité et de la Prévoyance Sociale de M. Gaston Roussel, chef de cabinet de M. Raoul Péret, Président de la Chambre, a été accueillie par les groupements mutualistes de notre région.



M. Gaston ROUSSEL (Photo Manuel)

M. Gaston Roussel — dont nous reproduisons ici la photographie — est en effet un grand ami du Nord. Spécialiste des questions ouvrières et de mutualité, M. Gaston Roussel est bien à sa place à la tête des importants services qui viennent de lui être confiés.

Un crime sauvage dans le camp de St-Maur

Un brigadier a été étouffé et décapité à coups d'ongles

Paris, 5. — On a découvert ce matin un militaire assassiné dans le camp de Saint-Maur, entre Joinville et Nogent-sur-Marne. Le cadavre avait été mutilé.

Un cadavre enseveli sous une pile de matelas

Voici quelques détails complémentaires sur les circonstances dans lesquelles a été faite cette découverte.

Dans le baraquement affecté à la literie du 28e Bataillon ouvriers militaires qui est actuellement caserné à St-Maur, avaient coutume de coucher chaque nuit le brigadier Gournay et un soldat.

Ce dernier quittait son chef hier soir vers huit heures pour aller au cinéma. Quand il rentra une heure plus tard pour répondre aux appels de la nuit, il fut bien surpris de trouver l'électricité allumée dans le baraquement et de s'apercevoir que son camarade était disparu, mais il ne crut pas devoir aviser ses chefs de cette disparition. Aussi n'est-ce que ce matin à l'appel que l'on constata l'absence du brigadier Gournay, sans son service éveillant l'inquiétude des officiers qui firent aussitôt effectuer des recherches dans le camp. Ce n'est que plus tard un peu avant midi que ces recherches permirent de découvrir le cadavre du brigadier enseveli sous une pile de matelas dans un baraquement dépourvu de la visagie et les parties sexuelles labourées à coups d'ongles.

Crime crapuleux

Le commissaire de police de St-Maur, après avoir procédé aux premières constatations, avisa aussitôt la police judiciaire de la découverte du crime. Au début de l'après-midi, M. Varrain, juge d'instruction, MM. Faralicq, commissaire à la direction de la police judiciaire, M. Paul, médecin légiste, accompagnés des fonctionnaires des services de l'identité judiciaire se sont rendus sur les lieux.

Les premières constatations semblent devoir indiquer que l'on se trouve en présence d'un crime crapuleux. L'examen rapide du cadavre auquel s'est livré le docteur Paul, a pu lui permettre d'affirmer que le décès était non pas consécutif à des coups de couteau comme avait pu le laisser croire les profondes traces d'ongles qui marquaient le cadavre, mais à un séjour trop prolongé sous le visage de sa victime.

Ce crime sauvage commis en plein milieu d'un camp militaire et à une heure peu avancée de la nuit a causé une vive émotion parmi les jeunes soldats du bataillon et parmi la population de St-Maur.

Une collision de trains a blessé trois personnes

Paris, 5. — La Compagnie des chemins de fer de l'Est publie le communiqué suivant :

Une prise en écharpe a eu lieu dans la soirée du 5 décembre en gare de Chelles sur la ligne de l'Est entre un train de voyageurs à destination de Strasbourg et un train de marchandises. Deux voyageurs et le chef de train ont été légèrement blessés. Tous les trains dans la soirée ont subi de ce chef des retards importants.

Pour un impôt spécial sur les spectacles de boxe

A la suite des récents incidents portés à la tribune de la Chambre au sujet du match Carpentier-Siki, le colonel Girod, député du Doubs a déposé une proposition de résolution invitant le Gouvernement à introduire dans la loi des finances un article additionnel portant établissement d'un impôt spécial sur les spectacles de boxe et sur les sommes souvent considérables attribuées aux vainqueurs. « Alors que les salaires ouvriers, dit M. Girod, dans son exposé des motifs subissent l'impôt, il n'y a aucune espèce de raison pour que les boxeurs qui font souvent de grandes fortunes colossales ne payent pas leur juste contribution au Trésor. Ce n'est pas, ajoute-t-il, par des coups de poing, des yeux borbéniés et des gifles défoncées qu'on élèvera le génie national et qu'on améliorera la santé générale. »

Le drame quotidien

Versailles, 5. — Les époux Gelon, âgés d'environ 50 ans, ont été trouvés morts à leur domicile, à Montfermeil. Les époux Gelon vivaient en mauvaise intelligence depuis quelque temps, et l'on suppose que la femme, au cours d'une discussion avec son mari, le tua et se suicida ensuite.

EPILOGUE JUDICIAIRE DE DEUX SCANDALES

L'ex-Préfet PIETRE devant le Jury de Limoges

On parle de grasse, de vin, de casquettes et... de déficit

Limoges, 5. — Les débats de l'affaire du ravitaillement de la Creuse se sont poursuivis aujourd'hui devant le jury dans laquelle est inclut l'ex-préfet Pietre.

Comme hier, on parla des étranges achats de grasse, casquettes, broches à dents, etc., et surtout du déficit causé par les agissements de l'inculpé.

On entendit M. Camille Riffaterre, professeur et maire de Bourgeonnet, qui indiqua comment il fut mis au courant de la situation financière du département de la Creuse par M. Chomeau.

Il posa la question devant l'Assemblée départementale. Le 17 décembre 1920, la commission du budget et la commission départementale se réunirent à Gueret. Le ravitaillement avait reçu 342.704 francs, alors que la valeur des marchandises n'était plus que de 120.000 francs. D'autre part, on réclamait 175.000 fr. à titre de dommages-intérêts pour résolution d'un contrat onéreux passé par M. Pietre avec une maison de gros du midi. On décida alors de demander la convocation du Conseil général. Le 3 janvier 1922, le Conseil général blâma les agissements de M. Pietre et réclamait l'ouverture d'une instruction judiciaire.

A l'audience de l'après-midi, on entendit Mme Lucie Vidal, dite Mme Delassalle, demeurant à Paris.

Après des questions pressantes du Président, elle indiqua qu'elle devait à sa cotitulaire une facture portée à 16.000 francs, alors que le montant véritable en était de 10.000 fr. M. Pietre sera intervenu auprès de M. Edet pour faire verser à la cotitulaire une certaine somme au compte de Mme Delassalle.

M. Fernand Lefert, négociant en vins à Paris, fournit 5.000 hectolitres de vin à la Creuse. Le Préfet voulait qu'on en prit 12.000 et c'est M. Lefert lui-même qui le déconseilla.

Peu après, le département demanda une transaction. On signa trois traités de 155.000 francs; deux traités restèrent impayés et un procès est pendait entre le département et M. Lefert.

On entendit encore M. Mazière, ancien sénateur et président du Conseil général de la Creuse.

Il ignorait tout de la situation révélée par M. Riffaterre. C'est à dire la situation précaire des finances départementales à la suite de l'affaire du ravitaillement civil. Il vota avec ses collègues un blâme au préfet, mais aujourd'hui, il ne croit pas à la culpabilité de M. Pietre.

La fin de cette audience fut consacrée à l'audience de Mme Pietre qui vint, très émue, affirmer l'innocence de son mari, qu'elle déclare toujours digne de son estime et de son affection.

Au banc des accusés, M. Pietre pleura abondamment.

Demain mercredi, réquisitoire et plaidoiries.

Mlle Angèle LAVAL devant les Juges de Tulle

On parle de lettres anonymes et de graphologie

Tulle, 5. — La deuxième audience du procès des lettres anonymes a eu lieu aujourd'hui.

Hier on discuta l'hypnotisme, aujourd'hui on parla de graphologie.

Le docteur Locard et le professeur Gebelin, experts en écriture, furent entendus contradictoirement.

Un tableau noir fut apporté et une discussion d'ordre technique s'établit entre le créateur de la méthode graphométrique et le défenseur de la graphologie.

M. Gebelin conclut qu'il ne lui a pas paru que les conclusions du docteur Locard soient justifiées et qu'il y ait identité entre l'écriture de la dictée et celle des pièces de comparaison extraites des lettres anonymes insérées dans le rapport Locard.

Il estime, au contraire, que les pièces en question sont d'une écriture autre que celle des dictées.

Le docteur Locard maintint formellement les conclusions de son rapport.

M. Blazy, employé à la Préfecture du Puy fut ensuite entendu. Sa déposition avait trait à l'expertise en écriture. Il déclara qu'il avait été victime du docteur Locard.

Le tribunal décida ensuite de se rendre dans la soirée sur le point où fut trouvé il y a un an une lettre anonyme qu'Angèle Laval est accusée d'avoir jetée dans un puits. Mme Treuil raconta comment étant certaine de l'innocence de Mme Moury, accusée du délit, elle arriva par déduction à soupçonner Angèle Laval et elle la surveilla discrètement. Elle se fait l'écho de ce qu'elle a appris notamment de la détermination d'une personne qui affirme avoir vu l'inculpée jetant la lettre anonyme.

M. Moury, chef de division, étant appelé, M. Hesse demanda le huis-clos si le témoin doit fournir les mêmes explications et dans les mêmes termes que celles figurant à l'instruction.

M. Moury indique qu'il choisira ses termes. M. Moury, chef de division, développa tout le génèse intime de l'affaire.

L'inculpée déclara que cette déposition n'était qu'un tissu de mensonges ainsi qu'elle l'a déjà déclaré à l'instruction.

M. André Hesse prit vivement à partie le témoin sur sa déposition.

Une confrontation de M. Moury et de Mlle Laval donna lieu à des scènes tantôt comiques, tantôt pathétiques.

On entendit ensuite un cultivateur, M. Vergnol, qui a assisté au drame de l'épave de Ruffaut, où Mme Laval mère, trouva la mort.

Il aida l'inculpée à se retirer de l'eau dans laquelle elle était simplement assise. Il eut l'impression qu'Angèle Laval avait bien l'intention de se suicider.

L'audition des témoins est terminée. L'audience sera reprise mercredi matin, à 10 heures.

Le tribunal s'est rendu sur les lieux où fut trouvée l'une des lettres anonymes.

La Chambre a poursuivi la discussion du Budget

Elle a voté les différents budgets d'Alsace-Lorraine

La Chambre a continué hier matin, la discussion du budget de l'Alsace-Lorraine, dont tous les chapitres ont été adoptés.

L'après-midi fut encore consacrée en partie à l'Alsace-Lorraine. L'Assemblée adopta les chapitres du budget des Chemins de fer et des Manufactures de l'Etat dans les provinces reconquises.

Le budget de l'Instruction publique

On aborda ensuite la discussion du budget de l'Instruction Publique.

M. VIALA se plaignit que les laboratoires scientifiques fussent insuffisamment dotés. « Nulle dépense, dit-il, ne serait plus productive que celle qui permettrait aux savants de travailler utilement. »

M. AVRIL parla sur la politique scolaire du Gouvernement. Il s'éleva contre le projet de proportionnelle scolaire qui, dit-il, ne serait qu'un reclassement des écoles de France, suivant les chapelles et les partis. Il adjura le Ministre d'affirmer l'intangibilité de la laïcité de l'école et de mettre fin à la situation équivoque des congrégations enseignantes qui rentrent peu à peu en France à l'abri des négociations de la nonciature.

AUBRY se plaignit ensuite qu'on marchandât les crédits aux instituteurs et qu'on eût fermé de nombreuses écoles. Il y a dit-il, d'autres économies à réaliser.

BRUCKE et VARENNE rappellent que dans l'esprit du législateur, il n'avait été question que de supprimer des fonctionnaires créés ou supplément pendant la guerre.

Le Ministre leur répondit que si des emplois vacants n'avaient pas été pourvus de nouveaux titulaires ces emplois ne seraient supprimés qu'après avis des Conseils départementaux et municipaux. L'état de chose actuel n'a donc rien de définitif.

La suite de la discussion aura lieu ce matin.

Les Turcs ont refusé de discuter "dommages"

Les délibérations de Lausanne se trouvent de ce fait ajournées

Lausanne, 5. — Les experts militaires et navals se sont réunis ce matin, pour mettre au point le programme des Alliés touchant le nouveau régime de Constantinople et des Dardéniels.

D'autre part, la sous-commission dite « des questions économiques », qui s'occupe des dommages allés subis en Turquie, a vu dans l'obligation d'ajourner ses délibérations devant le refus de la délégué turque de discuter la question, sous le prétexte que si des sociétés installées en Turquie, employaient des capitaux étrangers, elles ressortiraient cependant de l'état ottoman, et qu'il appartient à ce dernier, seul, d'assurer sa part de responsabilité.

Le Sénat a voté la loi concernant l'Aéronautique

Déjà adoptée par la Chambre elle entrera bientôt en vigueur

Après un discours du rapporteur, le Général Hirschauer, le Sénat a adopté hier le projet, voté par la Chambre, sur la création de l'arme de l'Aéronautique.

Les Chambres d'Agriculture

L'Assemblée reprit ensuite la discussion du projet relatif à la création de Chambres d'Agriculture.

M. ROCHE se déclara partisan du projet, à condition que ces nouveaux collèges ne soient pas de marchepied à tous ceux qui veulent faire leur carrière politique.

M. ROLLAND fit adopter un amendement qui confère l'électorat aux Chambres d'Agriculture aux femmes qui, pendant la guerre, ont dirigé une exploitation en l'absence de leur mari, père ou frère.

Tous les chapitres du projet furent adoptés et la prochaine séance fixée à demain jeudi.

Une femme brûlée vive en veillant un mort

Marseille, 5. — La nuit dernière, dans une maisonnette du Boulevard Boués, aux Chartroux, trois personnes veillaient au chevet d'un mort.

Elles s'endorment.

Soudain des cris de terreur se firent entendre dans la chambre mortuaire, d'où une femme sortit bientôt les vêtements en flammes.

Un réchaud, placé dans la pièce avait communiqué le feu aux jupes de l'une des personnes présentes. Mme Maria Carmona, 30 ans, qui fut très grièvement brûlée.

Celle-ci a été transportée à l'Hôpital.

Un enterrement "phénoménal"

New-York, 5. — Aux funérailles du géant Auger, mort il y a quelques jours, on a remarqué le plus étrange groupe de phénomènes qu'on ait jamais vu à New-York, entre autres : Lewini, l'homme à trois jambes ; Karris Holt, le phénomène qui pèse 42 stons et 12 livres ; M. et Mme Joe Short, les fameux nain et d'autres pensionnaires du cirque-hall, de curiosités humaines.

Le cercueil d'Auger mesurait 8 pieds 6 pouces, et pesait, avec le corps 365 livres.

Le pfennig a cessé d'exister

Berlin, 5. — L'unité du système monétaire allemand, le pfennig, a cessé d'exister hier.

L'Association des banques de Berlin a décidé que les règlements se feraient dorénavant sur la base du mark seul, et que le celui des pfennigs sera supprimé.

Le temps d'aujourd'hui

Pluvieux

Ciel couvert avec pluies devant dans la journée très nuageux avec éclaircies et averses ou grains. Vents du secteur ouest 6 à 14 mètres, même température ; minimum 5°.

RHUMATISMES - GOUTTE
Nouveaux traitements...
Ouvert tous les dimanches de 9 h. à 11 h. 30

L'Etat libre d'Irlande existera aujourd'hui

Le Parlement sera établi officiellement selon la R. P.

Londres, 5. — Le Dail Eireann, réuni hier pour la dernière fois au titre de gouvernement provisoire, s'est ajourné jusqu'à mercredi prochain, 5 heures. D'ici la fin de la semaine, le Sénat et la Chambre des députés du Parlement de l'Etat libre auront été établis officiellement. Le Parlement actuel comprendra la Chambre des députés et le Sénat comprendra soixante membres, dont trente seront nommés par le président et trente seront élus par les députés, selon le système de la représentation proportionnelle.

La signature du roi

La Chambre des Lords a voté en troisième lecture le projet de loi sur la constitution de l'Etat libre d'Irlande. Quand la formalité de l'assentiment royal aura été accomplie aujourd'hui, le nouvel Etat libre existera officiellement.

Aujourd'hui, se réunira la commission royale qui doit donner son assentiment à la constitution. Le traité expiré demain 6 décembre, et il importe que la Constitution soit définitive avant cette date.

Plus de drapeaux anglais

Dublin, 5 décembre. — La garde du gouvernement général de l'Etat libre ne sera pas composée d'officiers anglais, mais d'officiers de l'armée irlandaise.

Le drapeau anglais ne pourra pas être arboré officiellement, pas même sur la résidence du gouverneur.

Un nouveau timbre

Londres, 5. — On a annoncé officiellement hier soir que le timbre-poste de l'Etat d'Irlande sera en vente aujourd'hui à Dublin, Cork, Limerick et autres villes importantes.

Sérieux incidents à Constantinople

Constantinople, 5. — La police turque a empêché hier l'embarquement des Grecs et des Arméniens qui quittaient Constantinople. Les Anglais ont occupé les douanes. Les troupes militaires de mitrailleuses ont protégé l'embarquement.

Cet après-midi, la police turque a empêché le départ de deux navires français venant de Samsoun, bien que permission ait été donnée par la police italienne. Les hauts commissaires alliés occupent de cet incident.

Le plus vieux criminel du monde vient de mourir en Australie

On mande d'Australie au Times la mort, à quatre-vingt-deux ans d'un certain John Dawson, qui comptait plus de condamnations que d'années.

Né à Londres en 1830, il avait été condamné une première fois à vingt ans de travaux forcés pour un vol commis avec violence, à Hull, Gracie, il reprit sa vie d'aventure, vint en 1880 en Australie, et là, en trente-trois ans, collectionna quatre-vingt-deux condamnations.

La dernière peine, celle qu'il purgeait lorsque la mort le surprit, était une condamnation à douze mois de prison, tandis que l'on gaussez, une fois de plus, les verrous derrière lui, le vieux pérouva avait fait la réflexion suivante : « Me voilà de nouveau chez moi ! »

Un incident à la Ligue des Droits de l'Homme

« L'Ere Nouvelle » dit qu'au cours de la réunion qu'avait organisée l'Association internationale des femmes pour la paix et la liberté le 28 novembre, M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne, ayant évoqué l'anniversaire de l'Armistice et ayant prononcé le nom de « La Marseillaise », un groupe compact de communistes et de libertaires ont accablé l'orateur d'injures et ont proféré contre lui des menaces.

M. Ferdinand Buisson, Président de la Ligue des Droits de l'Homme qui présidait la réunion, n'ayant pas protégé l'orateur comme celui-ci l'aurait désiré et ayant dit que l'incident qui en avait marqué la fin était négligeable, M. Victor Basch a donné sa démission de vice-président et de membre du conseil général de la Ligue des Droits de l'Homme.

DERNIERE HEURE

Une détonation générale se produit à Lausanne

Lausanne, 5. — La Commission des Décrets est convoquée pour demain onze heures. On voit dans cette convocation la confirmation d'un accord interallié et l'impression d'une entente générale.

Deux jeunes cambrioleurs Lillois ont été arrêtés à Clermont

Clermont, 5. — La gendarmerie de Poissy a arrêté Augustin de Vis, 17 ans, jardinier, et Marcel Brever, 15 ans, ouvrier d'usine, évadés d'un asile d'enfants abandonnés de Lille où ils avaient séjourné environ trois semaines.

Ces jeunes gens ont avoué avoir cambriolé trois maisons et un camion automobile en panne entre Lille et Amiens.

Ils ont été écroués à la maison d'arrêt de Clermont.

DERNIERE HEURE SPORTIVE

L'A. C. A. a adopté le circuit de Tours

Paris, 5. — Réuni ce soir, l'Automobile Club de France a décidé d'opter pour le circuit proposé par la Ville de Tours, pour y faire disputer entre le 1er et le 15 juillet 1923, les Grands-Prix Automobiles de France.